UZES.FR

Dépôt de la relève compteur

Quand, comment, faire la relève de votre compteur d'eau ?

Relever son compteur

Au cours de l'année, l'usager aura deux relèves effectuées par la SAUR, qui transmet un avis de passage avec la date à laquelle ledit relevé sera effectué.

Afin de faciliter cette étape et vous éviter les contraintes d'un passage, la Ville d'Uzès a mis en place un formulaire de relève d'index que vous pouvez remplir en ligne.

Le service des eaux d'Uzès reçoit directement votre relevé par mail. Il vous suffit de remplir le formulaire en ligne.

Identification de l'abonné

NOM *(obligatoire)*

PRÉNOM *(obligatoire)*

ADRESSE ET ÉTAGE DU BRANCHEMENT *(obligatoire)*

TÉLÉPHONE *(obligatoire)*

CONTACT

DÉMARCHES

Service Eau et Assainissement

Mairie Uzès
1, place du Duché
30700 Uzès

0466034748
servicedeseaux@uzes.fr

VOIR LA FICHE

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)